



Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-005

Eure Numérique

Réunion du 16 février 2017

Objet : Modification de la délibération N° 2016-007 du 28 janvier 2016 portant sur une autorisation de programme / crédit de paiement "réalisation d'infrastructure très haut débit"

L'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement "Réalisation d'une infrastructure très haut débit" adoptée par la délibération N° 2016-007 du 28 janvier 2016 fait l'objet d'une révision afin d'être adaptée au plan pluriannuel d'investissement, vision affinée des investissements nécessaires à la réalisation du réseau haut et très haut débit sur le Département de l'Eure, tel que présenté au rapport d'orientation budgétaire.

Etablie pour une durée de 3 ans, les prévisions de dépenses sont indiquées ci-dessous :

Nature	Autorisation de Programme	Crédits de paiement		
	Total	2017	2018	2019
Collecte	8 080 000,00	8 080 000,00	-	-
FttH	118 360 000,00	33 570 000,00	63 210 000,00	21 580 000,00
FttN	30 580 000,00	8 960 000,00	11 260 000,00	10 360 000,00
Racco	5 090 000,00	230 000,00	1 820 000,00	3 040 000,00
Etude	400 000,00	100 000,00	300 000,00	-
	162 510 000,00	50 940 000,00	76 590 000,00	34 980 000,00

L'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement "Réalisation d'une infrastructure très haut débit" est transférée vers un nouveau programme pour des raisons d'ordre technique et est renommée "RESEAU THD".

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenumerique.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200045037-20170216-20170221-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Réunion du 16 février 2017

Objet : Modification de la délibération N° 2016-007 du 28 janvier 2016 portant sur une autorisation de programme / crédit de paiement "réalisation d'infrastructure très haut débit"

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.3 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 16 février 2017 à l'Hôtel du Département à Evreux, le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la modification d'une autorisation de programme / crédits de paiement "Réalisation d'une infrastructure très haut débit", renommée "RESEAU THD"
- D'approuver la modification de l'AP/CP "Réalisation d'une infrastructure très haut débit" renommée "RESEAU THD" et d'approuver l'autorisation de programme et le calendrier des crédits de paiements synthétisés ci-dessous :

Nature	Autorisation de Programme	Crédits de paiement		
	Total	2017	2018	2019
Collecte	8 080 000,00	8 080 000,00	-	-
FttH	118 360 000,00	33 570 000,00	63 210 000,00	21 580 000,00
FttN	30 580 000,00	8 960 000,00	11 260 000,00	10 360 000,00
Racco	5 090 000,00	230 000,00	1 820 000,00	3 040 000,00
Etude	400 000,00	100 000,00	300 000,00	-
	162 510 000,00	50 940 000,00	76 590 000,00	34 980 000,00

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 26
- Collège Conseil Départemental : 18
 - Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Abstention :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 16 février 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey

